



**RAPPORT FINANCIER  
CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE**

**POUR LA PÉRIODE CLOSE  
LE 29 FÉVRIER 2016**



**RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE  
AU 29 FÉVRIER 2016 ET AU 28 FÉVRIER 2015**

---

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION</b>	2
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audités)</b>	
États consolidés de la situation financière	3
États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres	4
États consolidés intermédiaires du résultat net et global	5
Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires	7 - 31



**Aux actionnaires de  
ZOOMMED INC.**

## **COMMENTAIRES DE LA DIRECTION**

Les états financiers consolidés intermédiaires de ZoomMed inc. pour les périodes de neuf mois closes le 29 février 2016 et le 28 février 2015 ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport intermédiaire sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et sont appropriés aux activités de l'entreprise.

La société se conforme à sa convention d'inscription avec la Bourse de croissance TSX. La direction maintient un système de contrôles internes comptables et administratifs rigoureux afin d'établir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif est correctement comptabilisé et protégé.

Le conseil d'administration nomme chaque année un comité d'audit composé majoritairement d'administrateurs qui ne sont ni dirigeants, ni employés de l'entreprise. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs indépendants pour vérifier l'exécution de leurs tâches et discuter de l'audit, des politiques comptables et des sujets financiers qui y sont reliés. Il discute aussi avec eux des résultats de leurs audits. Le comité d'audit révisé également les états financiers consolidés intermédiaires et il en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers consolidés intermédiaires, pour les périodes de neuf mois closes le 29 février 2016 et le 28 février 2015, n'ont pas fait l'objet d'un audit, ni d'une mission d'examen par un auditeur indépendant.

Le 15 avril 2016

(Signé) Yves Marmet

**Yves Marmet,**  
Président et chef de la direction



**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audités)**  
**AUX 29 FÉVRIER 2016 ET 31 MAI 2015**

	29 février 2016 (non audité)	31 mai 2015 (audité)
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	718 568	574 273
Débiteurs (Note 8)	713 571	331 908
Allocation d'aménagement à recevoir (Note 9)	8 625	-
Charges payées d'avance	20 771	19 202
	1 461 535	925 383
<b>Actif non courant</b>		
Allocation d'aménagement à recevoir (Note 9)	77 625	-
Immobilisations corporelles (Note 10)	132 198	4 885
Actifs incorporels (Note 11)	100 000	1 035 619
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 771 358</b>	<b>1 965 887</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif courant</b>		
Créditeurs (Note 14)	396 493	512 637
Portion court terme de la dette à long terme (Note 15)	34 000	-
Obligations en vertu d'un contrat de location-financement (Note 16)	4 617	-
	435 110	512 637
<b>Passif non courant</b>		
Provision pour contrats déficitaires (Note 5)	20 112	30 009
Dette à long terme (Note 15)	136 000	-
Obligations en vertu d'un contrat de location-financement (Note 16)	18 530	-
<b>Total du passif</b>	<b>609 752</b>	<b>542 646</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capital social</b> (Note 19)	25 509 437	25 509 437
<b>Surplus d'apport</b>	6 655 185	6 635 055
<b>Déficit</b>	(31 003 016)	(30 721 251)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 161 606</b>	<b>1 423 241</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 771 358</b>	<b>1 965 887</b>

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(Signé) Yves Marmet, Président du conseil et chef de la direction

(Signé) Marie-Hélène Pinard, Administrateur et chef des finances



ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (non audités)  
POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSÉS LE 29 FÉVRIER 2016 ET 28 FÉVRIER 2015

---

	<b>Capital social</b>	<b>Surplus d'apport</b>	<b>Déficit</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 31 mai 2015</b>	25 509 437	6 635 055	(30 721 251)	1 423 241
Résultat net	-	-	(281 765)	(281 765)
Options d'achat d'actions octroyées (Note 20)	-	20 130	-	20 130
<b>Solde au 29 février 2016</b>	25 509 437	6 655 185	(31 003 016)	1 161 606

---

	<b>Capital social</b>	<b>Surplus d'apport</b>	<b>Déficit</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 31 mai 2014</b>	25 509 437	6 568 175	(34 485 064)	(2 407 452)
Résultat net	-	-	3 205 546	3 205 546
Options d'achat d'actions octroyées (Note 20)	-	66 880	-	66 880
<b>Solde au 28 février 2015</b>	25 509 437	6 635 055	(31 279 518)	864 974

---



**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU RÉSULTAT NET ET GLOBAL (non audités)  
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSES LE 29 FÉVRIER 2016 ET 28 FÉVRIER 2015**

	29 février 2016 (3 mois) (non audité) \$	28 février 2015 (3 mois) (non audité) \$	29 février 2016 (9 mois) (non audité) \$	28 février 2015 (9 mois) (non audité) \$
<b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>				
<b>PRODUITS</b>	-	-	-	-
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b> (Note 17)				
Frais de vente	26 204	24 164	73 076	77 244
Frais d'administration	256 620	354 020	711 271	774 535
Frais d'opération	47 926	54 452	145 113	155 128
Frais de développement	55 968	58 799	162 670	245 916
Frais financiers	5 060	4 344	10 564	23 020
Dépréciation d'actifs incorporels (Note 13)	-	-	-	816 242
	391 778	495 779	1 102 694	2 092 085
<b>PERTE AVANT IMPÔTS</b>	(391 778)	(495 779)	(1 102 694)	(2 092 085)
<b>IMPÔTS</b>	-	-	-	-
<b>Perte nette liée aux activités poursuivies</b>	(391 778)	(495 779)	(1 102 694)	(2 092 085)
<b>Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées</b> (Note 4)	(43 193)	(34 238)	820 929	5 297 631
<b>RÉSULTAT NET ET GLOBAL</b>	(434 971)	(530 017)	(281 765)	3 205 546
<b>Résultat net de base et dilué par action lié aux activités poursuivies</b>	(0,003)	(0,004)	(0,008)	(0,015)
<b>Résultat net et global de base et dilué par action</b>	(0,003)	(0,004)	(0,002)	0,024
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION</b>	135 591 268	135 591 268	135 591 268	135 591 268



**TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audités)  
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSES LE 29 FÉVRIER 2016 ET 28 FÉVRIER 2015**

	29 février 2016 (3 mois) (non audité)	28 février 2015 (3 mois) (non audité)	29 février 2016 (9 mois) (non audité)	28 février 2015 (9 mois) (non audité)
	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>				
Résultat net et global consolidé	(434 972)	(530 017)	(281 765)	3 205 546
Résultat net des activités abandonnées	(43 194)	(34 238)	820 929	5 297 631
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	(391 778)	(495 779)	(1 102 694)	(2 092 085)
Amortissement	1 159	1 728	3 160	115 673
Rémunération à base d'action	20 130	66 880	20 130	66 880
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	252	-	252	-
Variation du taux de change	-	90	-	90
Dépréciation d'actif	-	-	-	816 242
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	(43 194)	(34 238)	820 929	5 297 631
Amortissement	-	86	225 313	1 836
Intérêts sur débeture	-	-	-	14 505
Variation du taux de change	-	-	-	36 211
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	10 991
Gain sur cession d'actifs corporels	-	-	(1 089 696)	(5 990 591)
Avantages incitatifs liés aux baux	-	(276)	-	(829)
Provision pour contrats déficitaires	(3 863)	-	(9 897)	-
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(417 294)	(461 509)	(1 132 503)	(1 723 446)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1 031 008)	188 463	(1 631 880)	(2 824 303)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
<b>Activités poursuivies</b>				
Obligation découlant d'un contrat location- Financement	-	-	25 998	-
Remboursement obligation découlant d'un contrat location-financement	(1 104)	-	(2 851)	-
Dette à long terme	170 000	-	170 000	-
<b>Activités abandonnées</b>				
Remboursement d'un prêt court terme	-	(69 336)	-	(377 856)
Remboursement de la débeture non convertible	-	-	-	(1 834 173)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	168 896	(69 336)	193 147	(2 212 029)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Activités poursuivies</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(175 501)	(1 841)	(216 974)	(2 811)
Acquisition d'actifs incorporels	-	-	(100 000)	(32 499)
<b>Activités abandonnées</b>				
Produit de cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	575
Produit de cession d'actif incorporel	-	376 245	2 000 000	6 162 242
Frais de transaction	-	-	(99 998)	(440 269)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(175 501)	374 404	1 583 028	5 687 238
<b>VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(1 037 613)	493 531	144 295	650 906
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	1 756 181	317 296	574 273	159 921
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	718 568	810 827	718 568	810 827

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles comprennent des intérêts versés de 727 \$ pour la période de neuf mois close le 29 février 2016 et 430 \$ pour la période de trois mois close le 29 février 2016. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles comprennent des intérêts versés de 126 006 \$ pour la période de neuf mois close le 28 février 2015 et 1 146 \$ pour la période de trois mois close le 28 février 2015.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSES LE 29 FÉVRIER 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2015

---

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

ZoomMed inc. (« ZoomMed ») a été constituée le 24 février 2005 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

ZoomMed inc. et ses filiales (la « société ») se consacrent au développement et la commercialisation d'une gamme étendue d'applications informatiques destinées aux professionnels de la santé.

La société a développé le « Prescripteur ZRx », une application technologique Web innovatrice permettant aux médecins de générer rapidement des prescriptions sur leur ordinateur, tablette ou téléphone intelligent. Puisqu'il est un produit autonome, il peut être facilement intégré à n'importe quelle application de Dossier Médical Électronique (DMÉ). Le réseau de communication ZoomMed est une plateforme d'échange d'informations cliniques entre les médecins et l'ensemble des autres intervenants du secteur de la santé, tels que les pharmaciens, spécialistes, compagnies pharmaceutiques, assureurs privés, laboratoires, cliniques spécialisées et autres. Ce réseau inclut notamment, la plateforme « Accès ZRx » qui permet l'échange bidirectionnel d'information sur les prescriptions entre les médecins et les pharmaciens, ainsi que « ZRx bénéfiques » permettant la transmission de certaines informations des plans d'assurance des sociétés d'assurance afin d'informer les médecins sur le type de couverture de leur patient au moment où ils remplissent l'ordonnance.

Le 19 novembre 2015, la société a vendu à Familiprix inc., la totalité de ses droits de propriété intellectuelle du logiciel de gestion de laboratoire en pharmacies « PraxisLab » (Note 4).

Le 2 septembre 2014, la société a vendu à Émergis inc., membre du groupe Telus Solutions Santé « Telus Santé », la technologie de son Prescripteur ZRx pour le marché Canadien ainsi que 50 % du droit de propriété intellectuelle de son Prescripteur ZRx dans le monde entier, à l'exception du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni (Note 4). La société poursuivra la commercialisation de ce produit pour les marchés internationaux, plus spécifiquement les États-Unis et le Royaume-Uni.

En 2011, afin de pouvoir opérer aux États-Unis, le Prescripteur ZRx a obtenu sa certification « Surescripts », le plus vaste réseau national de communication d'information de la santé aux États-Unis. Ainsi le Prescripteur ZRx est déjà branché à plus de 60 000 pharmacies et à la majorité des assureurs et payeurs de médicaments.

Puisque la société a effectué jusqu'à ce jour beaucoup de travail pour le marché Américain, son plan d'affaires à court terme prévoit de poursuivre le développement de ce marché et par la suite débiter la commercialisation au Royaume-Uni.

Les actions ordinaires de ZoomMed inc. se transigent sur le marché de la Bourse de croissance TSX à Toronto, sous le symbole ZMD.

L'adresse du siège social de la société est 8005 boul. du Quartier, bureau 303, Brossard, Québec, Canada, J4Z 0N5.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La société établit ses états financiers consolidés intermédiaires conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 15 avril 2016.

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires est établie selon le principe de la continuité de l'exploitation de la société dans un avenir prévisible, c'est-à-dire que celle-ci sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et engagements dans le cours normal de ses activités.

La continuité des activités de la société dépend de la capacité à commercialiser sa technologie à l'extérieur du Canada. Il n'est pas possible de prédire à ce stade si ces éléments vont se matérialiser.



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSES LE 29 FÉVRIER 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2015**

---

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**

Les états financiers consolidés intermédiaires ne reflètent pas les ajustements qui devraient être apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs au cas où la société serait incapable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

**3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES**

**Base d'évaluation**

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour d'autres bases d'évaluation, comme il est indiqué dans les notes concernées.

**Consolidation**

Les états financiers consolidés intermédiaires comprennent les comptes de ZoomMed inc. et de ses filiales ZoomMed Médical inc., Praxis Santé inc. et ZoomMed USA inc. Tous les soldes et transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Au 14 décembre 2014, la société a effectué une réorganisation corporative afin de consolider ses actifs en procédant à la liquidation de Praxis Santé inc. dans 9205-1051 Québec inc. et en fusionnant les sociétés 9205-1051 Québec inc. et ZoomMed Médical inc. en une seule société par actions opérant sous le nom de ZoomMed Médical inc.

**Constatation des revenus**

En général, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à la société et que le montant peut être établi de façon fiable. Les produits des activités ordinaires comprennent la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre de services rendus dans le cours normal des activités de la société.

Les produits tirés de contrats annuels du réseau de communication ZoomMed sont comptabilisés linéairement sur la durée des ententes. En vertu de ces contrats, les paiements reçus d'avance sont comptabilisés à titre de revenus reportés à l'état consolidé de la situation financière, et ensuite à titre de revenus d'opération au fur et à mesure que le service est rendu.

Les revenus de licence sont constatés à la signature du contrat.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

**Instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après.

Leur classement dépend de l'objectif visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leur caractéristique et de leur désignation par la société. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Tous les actifs financiers, sauf ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation annuel et dévalués lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur et elle est inscrite dans l'état consolidé du résultat net et global.

Le classement et l'évaluation des instruments financiers de la société sont effectués de la façon suivante :

**3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)**

**Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** – Tous les instruments inclus dans cette catégorie répondent à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des instruments qui sont détenus dans le but de les revendre à court terme. Les instruments classés dans cette catégorie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont évalués initialement et subséquemment à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net et global dans les produits financiers ou les charges financières, et ce, dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés en résultat.

**Prêts et créances** – Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La société inclut dans cette catégorie les comptes clients et la contrepartie conditionnelle à recevoir. Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Autres passifs** – Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts liés à la transaction sont déduits de cette juste valeur. Par la suite, les autres passifs sont évalués au coût amorti. La société inclut dans cette catégorie les comptes fournisseurs ainsi que la débenture non convertible et le prêt à court terme.

**Instruments composés** – Les composantes des instruments composés émis par la société sont classées séparément comme passifs financiers et capitaux propres selon la substance de l'entente contractuelle. À la date d'émission, la juste valeur de la composante passif est évaluée en appliquant le taux d'intérêt du marché alors en vigueur pour un instrument convertible similaire. Ce montant est comptabilisé comme passif au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à son extinction au moment de la conversion ou à la date d'échéance de l'instrument. La composante capitaux propres est déterminée en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur totale de l'instrument composé. Ce montant est comptabilisé dans les capitaux propres, déduction faite de l'incidence fiscale, et n'est pas réévalué par la suite. Les coûts de transaction liés à l'émission de l'instrument financier sont répartis aux composantes passif et capitaux propres proportionnellement aux valeurs comptables initiales. Les coûts de transaction liés à la composante de capitaux propres sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les coûts de transaction liés à la composante passif sont inclus dans la valeur comptable de la composante passif et sont amortis sur la durée de vie de l'instrument financier selon la méthode de l'intérêt effectif.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires, des placements à court terme liquides dont l'échéance est de moins de trois mois et du découvert bancaire, s'il y a lieu, qui sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net.

**Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ne sont plus amortis et sont présentés séparément de l'état de la situation financière pour une valeur représentant le plus faible montant entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour la société faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments de l'état de la situation financière relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés annuels. Les éléments du résultat net relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers consolidés pour tous les exercices présentés s'ils présentent un caractère significatif pour la société.

**3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)****Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût, incluant les frais d'acquisition, tous les frais attribuables directement à la préparation de l'actif avant de pouvoir être utilisé, moins les crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche et le développement y afférents. Le remboursement des améliorations locatives par le bailleur est comptabilisé en diminution du coût. Suite à la mesure initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et la dépréciation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, tel qu'il est décrit ci-après :

	<b>Méthode</b>	<b>Période</b>
Mobilier	Linéaire	5 ans
Équipements informatiques	Linéaire	3 ans
Système téléphonique	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans

La société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en des parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Les profits ou les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les autres profits et pertes dans l'état consolidé du résultat net et global.

**Actifs incorporels**

Les actifs incorporels de la société comprennent le site Web, les propriétés intellectuelles, les licences et droits d'utilisation, les frais de développement et les logiciels à durée d'utilité déterminée. Ces actifs sont immobilisés et amortis dans l'état consolidé du résultat net et global selon le mode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité attendue de la façon suivante :

	<b>Période</b>
Site Web	3 ans
Logiciels	2 ans
Propriétés intellectuelles	10 ans
Licences et droits d'utilisation	3 ans
Frais de développement	3 ans

Les dépenses liées aux activités de développement qui ne satisfont pas aux conditions reconnues justifiant le report ainsi que les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Les frais de développement qui satisfont aux conditions reconnues justifiant le report sont inscrits à l'actif et amortis par voie d'imputation au résultat sur la période de réalisation des avantages estimés.

La propriété intellectuelle du Prescripteur ZRx est inscrite au coût et est amortie sur une période de dix ans depuis la date de commercialisation du produit, soit en novembre 2006.

Les frais de développement du Prescripteur ZRx, composés du développement du réseau de communication ZoomMed et des nouvelles fonctionnalités qui s'ajoutent, en fonction des avantages économiques futurs, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans à partir de la mise en opération.

Au 2 septembre 2014, suite à la cession des droits d'exploitation sur le marché canadien, une dépréciation pour la valeur nette totale a été enregistrée (Note 13).

**3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)**

La propriété intellectuelle de PraxisLab est inscrite au coût et a été amorti depuis la date d'acquisition. Au 31 mai 2014, une dépréciation pour la valeur nette totale de la propriété intellectuelle et des frais de développement a été enregistrée. Au 31 mai 2015, une reprise de perte de valeur a été enregistrée (Note 12) et au 19 novembre 2015 suite à la vente de la totalité des droits de propriété intellectuelle de PraxisLab, la valeur nette totale des frais de développement et de la propriété intellectuelle a été radiée.

**Échanges d'actifs**

Les actifs incorporels acquis par voie d'échange contre un ou plusieurs actifs non monétaires sont évalués à la juste valeur sauf si l'opération d'échange n'a pas de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable ni la juste valeur de l'actif reçu ni celle de l'actif cédé. Si l'actif acquis n'est pas évalué à la juste valeur, son coût est évalué à la valeur comptable de l'actif cédé.

**Crédits d'impôt pour la recherche et le développement**

La société a droit à des crédits d'impôt pour la recherche et le développement scientifique. Les crédits d'impôt sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des charges ou des dépenses en immobilisations correspondantes dans la période au cours de laquelle ces dépenses sont engagées, pourvu qu'il existe une assurance raisonnable que les crédits d'impôt seront obtenus.

**Dépréciation des actifs non financiers**

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de recouvrabilité chaque année. Les actifs non courants ayant une durée d'utilité déterminée sont soumis à un test de dépréciation lors d'événements ou de circonstances indiquant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La direction doit estimer, à la date de clôture, s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur comptable et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de la comptabilisation d'une perte de valeur, les actifs sont regroupés selon le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie distinctes ou unités génératrices de trésoreries (UGT).

Lors du calcul de la valeur d'utilité d'un actif ou d'un UGT, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Les actifs non courants à durée d'utilité déterminée qui ont subi une perte de valeur sont analysés aux fins d'une éventuelle reprise s'il y a eu un changement, depuis le dernier test de dépréciation, dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ayant subi la perte de valeur. Toutefois, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur précédente, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur initiale n'avait été comptabilisée pour cet actif.

**Avantages incitatifs liés aux baux**

Les avantages incitatifs liés aux baux sont constitués de l'écart entre la dépense de loyer répartie selon une formule systématique sur la durée du bail et le loyer minimal exigible, compte tenu d'avantages incitatifs.

**Contrats de location**

Les contrats de location en vertu desquels le bailleur conserve une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre d'un contrat de location simple (moins les avantages reçus du bailleur) sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et global sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat.

**3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)**

Les contrats de location en vertu desquels la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont inscrits à l'actif au début du contrat à un montant égal à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location, selon le moindre des deux. L'actif acquis aux termes de contrats de location-financement est amorti sur la plus courte durée d'utilité et de la durée du contrat de location.

**Provisions****Nature des passifs provisionnés**

Conformément à la norme IAS 37 (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables, estimables et résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements hors bilan et litiges. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction de la société quant au résultat net en fonction des faits connus à la date d'arrêté des comptes. Les provisions comprennent notamment les provisions pour litiges (fiscaux, juridiques, sociaux), pour retours, pour environnement ainsi que les contrats déficitaires. Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction juridique de la société et avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

**Capitaux propres**

Les actions ordinaires sont classées à titre de capital social présenté dans les capitaux propres à la valeur à laquelle elles ont été émises. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en réduction des capitaux propres (à titre d'augmentation du déficit), déduction faite de toute incidence fiscale. Les transactions avec actionnaires sont présentées séparément dans les capitaux propres.

**Impôts sur les bénéfices**

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur l'état de la situation financière. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés selon les taux d'imposition dont on attend l'application au cours de l'exercice où l'actif s'est matérialisé ou le passif est réglé en se fondant sur les taux d'imposition (et les réglementations fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation. Une provision pour moins-value est comptabilisée dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts différés ne se matérialiseront pas.

**Avantages du personnel**

Les salaires, les cotisations aux régimes de retraite gouvernementale, les congés payés et les congés de maladie, les primes et les avantages non monétaires sont des avantages à court terme et ils sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les salariés de la société ont rendu les services associés.

**Rémunération à base d'actions**

La société offre un régime de rémunération à base d'actions. La société applique la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour les options d'achat d'actions octroyées à ses dirigeants, administrateurs, employés et consultants. La juste valeur, des options d'achat d'actions, est déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black & Scholes, et les charges de rémunération à base d'actions sont constatées à l'état consolidé du résultat net et global à la date d'attribution et sont portées au crédit du surplus d'apport. Toute contrepartie reçue par la société lors de l'exercice des options d'achat d'actions est portée au crédit du capital social et la composante du surplus d'apport de la rémunération à base d'actions est transférée au capital social lors de l'émission des actions.

**3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)****Conversion des comptes exprimés en devises**

**Monnaie de présentation et conversion des opérations en monnaies étrangères** – Le dollar canadien est la monnaie de présentation de la société ainsi que la monnaie fonctionnelle de la société. Les transactions en monnaie étrangère sont converties à la monnaie fonctionnelle respective des entités de la société aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont reconvertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à cette date. Toutes les différences sont comptabilisées en résultat net, à l'exception des éléments monétaires faisant partie de l'investissement net dans un établissement à l'étranger.

**Établissements à l'étranger** – Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des transactions. La composante des capitaux propres est convertie au taux d'origine en vigueur à la date de clôture. Les différences de conversion sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la sortie de l'investissement net, où ils seront reclassés en résultat net.

**Résultat net de base et dilué par action**

Le résultat net de base et dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La société utilise la méthode du rachat d'actions pour déterminer l'effet dilutif des options et des bons de souscription en vue de calculer le résultat dilué par action. Selon cette méthode, le résultat net dilué par action doit être calculé selon la méthode du rachat d'actions, en présumant que tous les équivalents aux actions ordinaires ont été exercés au début de la période de déclaration ou de la période d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant ont été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la société à la valeur moyenne à la cote des actions ordinaires au cours de la période.

Lorsque les fonds sont recueillis à la date d'émission des instruments dilutifs, le résultat net est retraité du montant net d'impôts des frais financiers relatifs à ces instruments.

Le résultat net dilué par action des activités poursuivies est identique au résultat net de base par action en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription lorsque la société subit des pertes et/ou que les options d'achat d'actions et les bons de souscription sont émis à un cours supérieur au cours moyen du marché.

**Adoption de nouvelles conventions comptables****IAS 32 – Instruments financiers : présentation**

En décembre 2012, l'IASB a modifié l'IAS 32 visant à remédier au manque d'uniformité dans l'application de certains critères de compensation. Les modifications ont précisé le sens du critère de compensation qui consiste à avoir « actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser » et le principe sous-tendant la notion de règlement net, y compris le fait que certains mécanismes de règlement brut aboutissent à un résultat qui peut être considéré comme équivalant à un règlement net. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la société.

**IAS 36 – Dépréciation d'actifs**

La norme a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en mai 2013. Ces modifications permettent de mieux refléter une décision prise précédemment par l'IASB, soit celle d'exiger la communication de la valeur recouvrable des actifs dépréciés ainsi que d'autres informations concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans les cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, y compris le taux d'actualisation, lorsque l'entité utilise une technique d'actualisation pour déterminer la valeur recouvrable. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la société.

**3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)****IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation**

La norme a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en juin 2013. Ces modifications clarifient le fait que la comptabilité de couverture ne prend pas fin en raison de la novation d'un dérivé qui a été désigné comme un instrument de couverture au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la société.

**Entités d'investissement (modifications d'IFRS 10, d'IFRS 12 et d'IAS 27)**

Des modifications, publiées par l'IASB en octobre 2012, ont été apportées aux normes IFRS 10 – États financiers consolidés, IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités et IAS 27 – États financiers individuels. Les modifications instaurent, pour les entités d'investissement, une exception au principe de la consolidation de toutes les filiales, définissent ce qu'est une entité d'investissement et exigent qu'une telle entité évalue ses filiales à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9 – Instruments financiers ou à IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Les modifications ajoutent également des obligations d'information pour les entités d'investissement. Les modifications exigent en outre qu'une entité d'investissement évalue ses participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net dans les situations où elle présente des états financiers individuels. Des modifications corrélatives ont été ajoutées également pour offrir un allègement transitoire aux nouveaux adoptants, pour exempter les entités d'investissement de l'obligation d'appliquer la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises aux acquisitions de filiales et pour exempter les entités d'investissement de l'obligation de fournir certaines informations concernant les modifications du pourcentage de détention des titres de participation dans des filiales dans le tableau des flux de trésorerie. Ces modifications n'ont pas eu une incidence importante sur les comptes consolidés de la société étant donné que la société n'est pas une entité d'investissement.

**IFRIC 21 Droits ou taxes**

La nouvelle interprétation a été publiée par l'IASB en mai 2013. Elle fournit des indications sur la comptabilisation des droits ou taxes qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37 – Provision, passifs éventuels et actifs éventuels. Les principaux éléments d'IFRIC 21 sont que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires et que le passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est comptabilisé de manière progressive si le fait générateur d'obligation se produit au fil du temps. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la société.

**IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur**

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ». Cette norme améliore la cohérence et réduit la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur et une source unique pour l'évaluation de la juste valeur et les exigences en matière d'information à fournir qui s'appliquent à l'ensemble des IFRS.

La norme IFRS 13 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, date à laquelle la société a adopté cette nouvelle norme. L'adoption de la norme IFRS 13 n'a exigé aucun ajustement aux techniques d'évaluation utilisées par la société pour évaluer la juste valeur et n'a donné lieu à aucun ajustement.

**4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES****Ligne d'activités**

Le 19 novembre 2015, la société a vendu à Familiprix inc., la totalité de ses droits de propriété intellectuelle du logiciel de gestion de laboratoire en pharmacies « PraxisLab ».

**Région géographique**

Suite à la transaction du 2 septembre 2014 avec Telus Santé, la société a cédé certaines activités pour la région géographique du Canada. Dans le cadre de cette transaction, la société a conservé sa propriété intellectuelle exclusive du Prescripteur ZRx pour les États-Unis et le Royaume-Uni et Telus Santé pour sa part détient la propriété intellectuelle exclusive du Prescripteur ZRx pour le Canada.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSES LE 29 FÉVRIER 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2015**

**4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES (SUITE)**

Le résultat net lié aux activités abandonnées est présenté dans l'état consolidé intermédiaire du résultat net et global selon le tableau ci-dessous.

Le classement a consisté à répartir les revenus et dépenses reliés aux activités abandonnées.

	29 février 2016 (3 mois) (non audité)	28 février 2015 (3 mois) (non audité)	29 février 2016 (9 mois) (non audité)	28 février 2015 (9 mois) (non audité)
	\$	\$	\$	\$
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	-	-	-	341 860
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>				
Frais de vente	-	26 425	-	282 278
Frais d'administration	-	61 613	27 669	290 340
Frais d'opération	100	460	500	138 358
Frais de développement	-	17 352	225 313	296 287
Crédit recherche et développement	-	(85 516)	-	(85 516)
Frais financiers	43 093	13 904	15 285	113 073
	43 193	34 238	268 767	1 034 820
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	(43 193)	(34 238)	(268 767)	(692 960)
<b>IMPÔTS</b>	-	-	-	-
	(43 193)	(34 238)	(268 767)	(692 960)
Gain net sur cession d'actifs incorporels	-	-	1 089 696	5 990 591
<b>BÉNÉFICE NET LIÉ AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	(43 193)	(34 238)	820 929	5 297 631

**5. PROVISION POUR CONTRATS DÉFICITAIRES**

La provision pour contrats déficitaires est liée à deux contrats provenant de la cessation d'exploitation des activités canadiennes à Toronto. Un premier contrat est lié à une perte de sous-location en vertu du bail de Markham et un second à la location d'une imprimante multifonction. Ces contrats génèrent un manque à gagner de 20 112 \$ pour la période qui se terminera le 31 août 2017.

	Total
	\$
Perte au 2 septembre 2014	33 354
Utilisation	(3 345)
<b>Solde au 31 mai 2015</b>	<b>30 009</b>
Utilisation	(9 897)
<b>Solde au 29 février 2016</b>	<b>20 112</b>

**6. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES, MAIS QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR****Instruments financiers**

En novembre 2013, l'IASB a publié l'IFRS 9 (2013). IFRS 9, dans sa version modifiée, remplace les versions d'IFRS 9 publiées par l'IASB en octobre 2010 et en novembre 2009.

IFRS 9 est un projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La première partie couvre le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, et les deux autres parties couvrent la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. La société devra classer les actifs financiers comme étant évalués ultérieurement soit au coût amorti soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit la société pour la gestion des actifs financiers et des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. L'évaluation de la plupart des passifs financiers au coût amorti est maintenue, mais lorsqu'une entité évalue un passif financier à la juste valeur, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité doit être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'au résultat net.

IFRS 9 – Instruments financiers, IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir et IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ont été révisées afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en novembre 2013. Ces modifications consistent : 1) à ajouter à IFRS 9 des dispositions relatives à la comptabilité de couverture fondées sur un nouveau modèle de comptabilité de couverture, 2) à permettre à l'entité d'appliquer les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IAS 39 plutôt que celles d'IFRS 9 dans le cas d'une couverture de juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers; et 3) à ajouter à IFRS 7 des obligations d'information sur la stratégie de gestion des risques de l'entité et sur l'effet de la comptabilité de couverture sur ses états financiers.

La date d'entrée en vigueur obligatoire de ces normes modifiées a temporairement été supprimée tout en laissant la possibilité d'appliquer la norme de 2009, de 2010 ou de 2013 de façon anticipée. La société entend adopter ces normes modifiées à compter de leurs dates d'entrée en vigueur, soit pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 selon la date tentative de l'IASB. La Société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes consolidés.

**Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables**

IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 38 – Immobilisations incorporelles ont été révisées afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en mai 2014. Les modifications apportées à IAS 16 précisent que l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits n'est pas appropriée pour déterminer l'amortissement d'une immobilisation. Les modifications apportées à IAS 38 précisent qu'il est généralement présumé qu'un mode d'amortissement fondé sur les produits n'est pas approprié pour évaluer la consommation des avantages économiques intrinsèques d'une immobilisation incorporelle. Toutefois, les modifications prévoient des circonstances limitées dans lesquelles un tel mode d'amortissement peut être approprié. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. La société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes consolidés.

**IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients**

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, qui remplace l'IAS 11, Contrats de construction, l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, l'IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, l'IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients, et la SIC-31, Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. La nouvelle norme entrera en vigueur pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018. La société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes consolidés.

**7. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES**

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige fréquemment que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ou des jugements subjectifs à propos d'événements futurs et d'autres questions ayant une incidence sur les montants portés aux états financiers, notamment l'actif, le passif, les produits, les charges et les informations connexes. Ces hypothèses, estimations et jugements sont fondés sur l'expérience, les attentes, les tendances actuelles et d'autres facteurs que la direction juge pertinents lors de la préparation des états financiers consolidés. La direction revoit régulièrement les conventions comptables, les hypothèses, les estimations et les jugements afin de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de la société et qu'ils sont établis conformément aux IFRS.

Les estimations comptables et jugements critiques sont ceux qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements.

Selon la direction, voici les secteurs où les principales conventions comptables ont une incidence sur les estimations comptables et les jugements critiques utilisés dans l'établissement des états financiers consolidés de la société.

**Durée d'utilité estimée**

La direction estime la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels en fonction de la période pendant laquelle elle s'attend à pouvoir utiliser les actifs. Le montant et l'échéancier des dotations aux amortissements afférentes aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels pour une période donnée sont touchés par les durées d'utilité estimées. Les estimations sont révisées au moins une fois l'an et sont mises à jour si les attentes changent en raison de l'usure physique, de l'obsolescence technique et commerciale.

**Actifs incorporels**

Les valeurs attribuées aux actifs incorporels amortissables à durée d'utilité déterminée sont établies à partir d'estimations et d'hypothèses importantes.

Afin de déterminer si les actifs incorporels identifiables ont subi une perte de valeur après leur acquisition ou si un actif incorporel ayant subi une perte de valeur peut reprendre sa valeur comptable, la direction procède à des évaluations fondées sur des estimations comprenant notamment les flux de trésorerie futurs ajustés au risque. Les projections de flux de trésorerie sont établies d'après les prévisions de l'entité, la conjoncture et les perspectives commerciales et sont donc par nature fondées sur un jugement.

Les hypothèses utilisées dans l'évaluation des pertes de valeur pourraient être modifiées par des événements futurs, ce qui pourrait affecter significativement les résultats d'opération futurs de la société en raison d'une augmentation des pertes de valeur, ou de leur reprise, ou d'ajustements aux charges d'amortissement.

**Juste valeur des options d'achat d'actions**

La direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur des options d'achat d'actions, notamment en ce qui concerne le choix d'un modèle d'établissement de prix, l'estimation de la volatilité du cours de l'action et la durée prévue des instruments sous-jacents. Tout changement visant les estimations ou les données utilisées pour déterminer la juste valeur pourrait avoir une incidence significative sur les résultats d'opération ou les autres composantes des capitaux propres de la société dans le futur.

**7. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)****Aide gouvernementale**

La société a le droit de recevoir une aide publique sous la forme de crédits d'impôt et de subventions pour la recherche et le développement. Le montant de cette aide publique est porté en réduction des dépenses correspondantes et du coût de l'actif acquis. Des crédits d'impôt sont accordés pour les dépenses de recherche et de développement admissibles, lesquelles comprennent les frais directs et indirects, ainsi qu'un montant raisonnable de frais généraux. Les subventions sont attribuées sous réserve du respect des termes et conditions des ententes connexes. L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société a rempli les exigences du programme de subvention approuvé ou, pour ce qui est des crédits d'impôt, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

**Définitions des unités génératrices de trésorerie**

La détermination des unités génératrices de trésorerie exige du jugement pour déterminer le niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie largement indépendantes générées par le groupe d'actifs. Cette détermination pourrait avoir un impact sur les résultats des tests de dépréciation et, selon le cas, sur la charge de dépréciation comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

**Contrepartie conditionnelle à recevoir**

La direction estime la contrepartie conditionnelle à recevoir en fonction de la probabilité du niveau de réalisation potentiel des conditions contractuelles à respecter.

**Continuité d'exploitation**

L'évaluation de la capacité de la société à commercialiser sa technologie implique de porter des jugements. La situation actuelle indique l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

**8. DÉBITEURS**

	29 février 2016	31 mai 2015
	\$	\$
Contrepartie conditionnelle à recevoir <sup>(1)</sup>	121 875	207 184
Taxes de vente	44 025	15 294
Crédits d'impôt à la recherche et au développement <sup>(2)</sup>	109 430	109 430
Autres à recevoir <sup>(3)</sup>	438 241	-
<b>Total</b>	<b>713 571</b>	<b>331 908</b>

(1) Dans le cadre de la transaction avec Telus Santé, le produit de la vente, selon les termes et conditions d'achat, pouvait atteindre la somme de 6 800 000 \$, dont un montant de 1 300 000 \$ a été retenu en paiement éventuel et est sujet à certaines conditions de performances. Au 29 février 2016, le solde à recevoir a été estimé à 121 875 \$ (207 184 \$ au 31 mai 2015).

(2) Le montant réel qui sera alloué sera connu une fois que la réclamation sera approuvée par l'Agence du Revenu du Québec. Il est donc possible que le montant accordé diffère du montant comptabilisé aux livres.

(3) Comprenant un solde de 250 000 \$ plus taxes dans le cadre de la transaction avec Familiprix Inc.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSÉS LE 29 FÉVRIER 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2015**

**9. ALLOCATION D'AMÉNAGEMENT À RECEVOIR**

Selon le contrat de location des nouveaux locaux, le bailleur alloue une allocation d'aménagement pour un montant total de 86 250 \$ remboursable sur une période de 10 ans par tranche de 8 625 \$ par année. La première tranche est remboursable le 31 décembre 2016.

	Total
	\$
Montant du remboursement prévu	86 250
Portion court terme	8 625
Portion long terme	77 625
	86 250

**10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Mobilier	Équipements informatiques	Équipements de déploiement	Système téléphonique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2015	59 486	87 333	-	-	46 481	193 300
Acquisitions	9 932	2 372	-	25 998	178 672	216 974
Allocation d'aménagement	-	-	-	-	(86 250)	(86 250)
Cessions	(22 829)	(38 842)	-	-	-	(61 671)
Solde au 29 février 2016	46 589	50 863	-	25 998	138 903	265 353
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2015	59 486	82 448	-	-	46 481	188 415
Amortissement	-	3 159	-	-	-	3 159
Cessions	(22 829)	(38 590)	-	-	-	(61 419)
Solde au 29 février 2016	36 557	47 017	-	-	46 481	130 155
<b>Valeur nette comptable au 29 février 2016</b>	9 932	3 846	-	25 998	92 422	132 198

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSÉS LE 29 FÉVRIER 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2015**

**10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**

	Mobilier	Équipements informatiques	Équipements de déploiement	Système téléphonique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2014	102 340	161 709	1 485 246	-	61 586	1 810 881
Acquisitions	-	2 812	-	-	-	2 812
Cessions	(42 854)	(77 188)	(1 485 246)	-	(15 105)	(1 620 393)
<b>Solde au 31 mai 2015</b>	<b>59 486</b>	<b>87 333</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46 481</b>	<b>193 300</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2014	99 975	151 288	1 473 667	-	61 586	1 786 516
Amortissement	989	5 981	1 579	-	-	8 549
Cessions	(41 478)	(74 821)	(1 475 246)	-	(15 105)	(1 606 650)
<b>Solde au 31 mai 2015</b>	<b>59 486</b>	<b>82 448</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46 481</b>	<b>188 415</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 mai 2015</b>	<b>-</b>	<b>4 885</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 885</b>

**11. ACTIFS INCORPORELS**

	Site Web	Logiciels	Licences et droits d'utilisation	Propriétés intellectuelles	Frais de développement	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2015	-	4 322	175 000	3 417 736	3 360 846	6 957 904
Acquisitions	-	-	100 000	-	-	100 000
Cessions	-	-	-	(1 163 802)	(1 099 297)	(2 263 099)
<b>Solde au 29 février 2016</b>	<b>-</b>	<b>4 322</b>	<b>275 000</b>	<b>2 253 934</b>	<b>2 261 549</b>	<b>4 794 805</b>
<b>Amortissement et dépréciation cumulés</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2015	-	4 322	175 000	2 748 549	2 994 414	5 922 285
Amortissement	-	-	-	54 311	171 002	225 313
Cessions	-	-	-	(548 926)	(903 867)	(1 452 793)
<b>Solde au 28 février 2016</b>	<b>-</b>	<b>4 322</b>	<b>175 000</b>	<b>2 253 934</b>	<b>2 261 549</b>	<b>4 694 805</b>
<b>Valeur nette comptable au 29 février 2016</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100 000</b>

**11. ACTIFS INCORPORELS (SUITE)**

	Site Web	Logiciels	Licences et droits d'utilisation	Propriétés intellectuelles	Frais de développement	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2014	26 200	4 322	175 000	3 417 736	3 328 347	6 951 605
Acquisitions	-	-	-	-	32 499	32 499
Cession	(26 200)	-	-	-	-	(26 200)
<b>Solde au 31 mai 2015</b>	<b>-</b>	<b>4 322</b>	<b>175 000</b>	<b>3 417 736</b>	<b>3 360 846</b>	<b>6 957 904</b>
<b>Amortissement et dépréciation cumulés</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2014	26 200	4 322	175 000	2 854 252	2 997 417	6 057 191
Amortissement	-	-	-	56 348	54 323	110 671
Cession	(26 200)	-	-	-	-	(26 200)
Reprise de perte de valeur (Note 11)	-	-	-	(669 187)	(366 432)	(1 035 619)
Dépréciation (Note 12)	-	-	-	507 136	309 106	816 242
<b>Solde au 31 mai 2015</b>	<b>-</b>	<b>4 322</b>	<b>175 000</b>	<b>2 748 549</b>	<b>2 994 414</b>	<b>5 922 285</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 mai 2015</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>669 187</b>	<b>366 432</b>	<b>1 035 619</b>

**12. REPRISE DE PERTE DE VALEUR**

**Méthode d'évaluation**

La société utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs pour déterminer la valeur d'utilité des actifs incorporels de chaque unité génératrice de trésorerie. Depuis le dernier test de dépréciation, soit le 31 mai 2015, la société n'a pas apporté de changement à la méthode d'évaluation utilisée pour évaluer la reprise potentielle de dépréciation des actifs incorporels.

**Au 29 février 2016**

*Logiciel d'officine en pharmacie PraxisLab*

Le 19 novembre 2015, la société a vendu à Familiprix inc., la totalité de ses droits de propriété intellectuelle du logiciel de gestion de laboratoire en pharmacies « PraxisLab ». La valeur nette totale des frais de développement et de la propriété intellectuelle a été radiée.

**Au 31 mai 2015**

*Logiciel d'officine en pharmacie PraxisLab*

La société a démontré que des indicateurs de marché importants ayant un effet favorable sur la valeur d'utilité et la juste valeur de l'actif incorporel PraxisLab ont été identifiés dans l'exercice et sont susceptibles de se matérialiser dans un proche avenir. Il a été démontré par des éléments probants provenant du système d'information interne que la performance économique de cet actif est supérieure à sa valeur nette actuelle après reprise de valeur. Une reprise de perte de valeur a donc été comptabilisée.

**12. REPRISE DE PERTE DE VALEUR (SUITE)**

Cet actif incorporel a été déprécié lors des exercices financiers de 2014 et de 2013. Au 31 mai 2013, la société a procédé à un test de dépréciation annuel de PraxisLab et la valeur d'utilité obtenue a été estimée à 1 383 584 \$. Comme cette valeur était inférieure à sa valeur comptable de 2 001 244 \$, à pareille date, une dépréciation de 617 660 \$ a été reconnue. Au 31 mai 2014, la société a effectué à nouveau un test de dépréciation annuel pour le logiciel PraxisLab, tel que précisé dans ses méthodes comptables. La direction de la société a constaté que de nouvelles circonstances l'amenaient à reconsidérer les hypothèses menant à l'évaluation de la valeur d'utilité du logiciel PraxisLab de façon significative, la nouvelle valeur établie étant inférieure à la valeur comptable de 1 106 657 \$ à pareille date, une dépréciation totale de ce montant a été reconnue suite à la mise en œuvre de ce test de dépréciation.

Le tableau suivant démontre la valeur nette comptable de l'actif du logiciel PraxisLab suite à la reprise de valeur.

	Propriété intellectuelle	Frais de développement	Total
	\$	\$	\$
<b>Coût</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2014	1 163 802	1 099 297	2 263 099
Acquisitions	-	-	-
<b>Solde au 31 mai 2015</b>	<b>1 163 802</b>	<b>1 099 297</b>	<b>2 263 099</b>
<b>Amortissements et dépréciation cumulés</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2014	1 163 802	1 099 297	2 263 099
Reprise de perte de valeur	(669 187)	(366 432)	(1 035 619)
<b>Solde au 31 mai 2015</b>	<b>494 615</b>	<b>732 865</b>	<b>1 227 480</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 mai 2015</b>	<b>669 187</b>	<b>366 432</b>	<b>1 035 619</b>

**13. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS INCORPORELS****Méthode d'évaluation**

La société utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs pour déterminer la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie. Les tests de dépréciation sont effectués au même moment chaque année soit à la fin d'un exercice financier. Depuis le dernier test de dépréciation, la société n'a pas apporté de changement à la méthode d'évaluation utilisée pour évaluer la dépréciation des actifs incorporels.

**Au 31 mai 2015***Prescripteur ZRx*

La société a procédé à un test de dépréciation suite à la vente des droits d'exploitation sur le marché canadien pour l'actif intangible du Prescripteur ZRx tel que précisé dans ses méthodes comptables. La direction de la société a constaté que de nouvelles circonstances l'amenaient à reconsidérer les hypothèses menant à l'évaluation de la valeur d'utilité du Prescripteur ZRx.

Compte tenu de la vente des activités du marché Canadien à Telus Santé, la société doit démontrer des flux de trésorerie estimatifs pour les marchés des États-Unis et du Royaume-Uni.

La société a estimé qu'en date du 31 mai 2015, l'avancement accompli dans la réalisation de son plan d'affaires pour les marchés internationaux ne permettait pas d'évaluer, avec des flux de trésorerie futurs estimatifs, la juste valeur comptable du Prescripteur ZRx. Une dépréciation a donc été enregistrée. Cependant si les éléments probants contenus dans les hypothèses des flux de trésorerie futurs estimatifs sont susceptibles de se réaliser au cours des périodes du prochain exercice financier, la société effectuera une reprise de valeur.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSES LE 29 FÉVRIER 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2015**

**13. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS INCORPORELS (SUITE)**

L'impact sur la valeur de l'actif incorporel du Prescripteur ZRx est le suivant :

	Propriétés intellectuelles	Frais de développement	Total
	\$	\$	\$
<b>Coût</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2014	2 253 934	2 229 050	4 482 984
Acquisitions	-	32 499	32 499
<b>Solde au 31 mai 2015</b>	<b>2 253 934</b>	<b>2 261 549</b>	<b>4 515 483</b>
<b>Amortissement et dépréciation cumulés</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2014	1 690 450	1 898 120	3 588 571
Amortissement	56 348	54 323	110 671
Dépréciation	507 136	309 106	816 242
<b>Solde au 31 mai 2015</b>	<b>2 253 934</b>	<b>2 261 549</b>	<b>4 515 483</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 mai 2015</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**14. CRÉDITEURS**

	29 février 2016	31 mai 2015
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	244 978	201 174
Salaires et déductions à la source	151 515	204 483
Passif pour services à rendre <sup>(1)</sup>	-	106 980
<b>Total</b>	<b>396 493</b>	<b>512 637</b>

<sup>(1)</sup> Le passif pour services à rendre est lié à l'obligation de la société d'allouer des ressources humaines, pour une période de 18 mois, pour supporter Telus Santé dans le cadre de la transaction qui a été réalisée le 2 septembre 2014. Cette période de 18 mois prendra fin le 2 mars 2016.

**15. DETTE À LONG TERME**

Le 14 juillet 2015, la société a conclu une offre de prêt pour le financement des améliorations locatives avec Investissement Québec pour un montant total de 170 000 \$.

Le prêt porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2,5 % et est garanti par une hypothèque mobilière de 1<sup>er</sup> rang d'un montant principal de 204 000 \$ et d'une hypothèque additionnelle de 40 800 \$ pour un total de 244 800 \$.

Le déboursement du prêt a été fait le 25 février 2016 en un seul versement de 170 000 \$ et est remboursable en 30 versements mensuels égaux et consécutifs de 5 667 \$ à compter du 25 août 2016.

	Total
	\$
<b>Montant initial</b>	<b>170 000</b>
Portion court terme	34 000
Portion long terme	136 000

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSÉS LE 29 FÉVRIER 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2015**

**16. OBLIGATIONS DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT**

La société a conclu un contrat de location-financement visant l'installation et l'utilisation d'un système téléphonique IP. Le contrat expire le 15 juillet 2020 et la valeur résiduelle sera de 1 \$.

	Total
	\$
Montant initial	25 998
Paiement au cours de la période	(2 851)
<b>Solde au 29 février 2016</b>	<b>23 147</b>
Portion court terme de l'obligation en vertu d'un contrat de location-financement	4 617
Portion long terme de l'obligation en vertu d'un contrat de location-financement	18 530
	<b>23 147</b>

Les paiements de location minimaux pour les prochaines périodes de 12 mois sont les suivants :

	Paiements de location minimaux		Valeur actualisée des paiements de location minimaux	
	29 février 2016	31 mai 2015	29 février 2016	31 mai 2015
	\$	\$	\$	\$
2017	4 617	-	4 768	-
2018	4 961	-	5 023	-
2019	5 330	-	5 290	-
2020	5 727	-	5 572	-
2021	2 511	-	2 408	-

**17. INFORMATIONS SUR LES FRAIS D'EXPLOITATION**

	29 février 2016 (3 mois)	28 février 2015 (3 mois)	29 février 2016 (9 mois)	28 février 2015 (9 mois)
	\$	\$	\$	\$
<b>a) Frais de vente :</b>				
Frais de vente	1 977	3 485	8 599	5 653
Salaires et charges sociales	23 937	20 247	63 687	70 341
Amortissement des immobilisations corporelles	290	432	790	1 250
	<b>26 204</b>	<b>24 164</b>	<b>73 076</b>	<b>77 244</b>
<b>b) Frais d'administration :</b>				
Frais d'administration	107 886	132 633	343 192	271 723
Salaires et charges sociales	128 314	154 075	347 159	434 682
Rémunération à base d'action	20 130	66 880	20 130	66 880
Amortissement des immobilisations corporelles	290	432	790	1 250
	<b>256 620</b>	<b>354 020</b>	<b>711 271</b>	<b>774 535</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSÉS LE 29 FÉVRIER 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2015**

**17. INFORMATIONS SUR LES FRAIS D'EXPLOITATION (SUITE)**

	29 février 2016 (3 mois)	28 février 2015 (3 mois)	29 février 2016 (9 mois)	28 février 2015 (9 mois)
	\$	\$	\$	\$
<b>c) Frais d'opération :</b>				
Salaires et charges sociales	47 636	54 020	144 323	153 877
Amortissement des immobilisations corporelles	290	432	790	1 251
	<b>47 926</b>	<b>54 452</b>	<b>145 113</b>	<b>155 128</b>
<b>d) Frais de développement :</b>				
Frais de développement	10 874	9 706	31 719	31 388
Salaires et charges sociales	44 804	48 661	130 161	102 607
Amortissement des immobilisations corporelles	290	432	790	1 250
Amortissement des actifs incorporels	-	-	-	110 671
	<b>55 968</b>	<b>58 799</b>	<b>162 670</b>	<b>245 916</b>
<b>e) Frais financiers :</b>				
Intérêts et frais bancaires	4 482	3 967	10 061	23 850
Intérêts sur obligation découlant d'un contrat de location-financement	430	-	727	-
Variation du taux de change	148	377	(224)	(830)
	<b>5 060</b>	<b>4 344</b>	<b>10 564</b>	<b>23 020</b>
<b>f) Dépréciation d'actifs incorporels</b>				
Frais de développement Prescripteur ZRx	-	-	-	309 106
Propriété intellectuelle Prescripteur ZRx	-	-	-	507 136
	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>816 242</b>

**18. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

Au 29 février 2016, le solde des engagements contractuels en vertu de baux et de contrats de location-exploitation s'établit à 1 103 105 \$.

Les loyers minimaux pour les prochaines périodes de 12 mois sont les suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022	Exercices suivants
	\$	\$	\$	\$	\$	
Loyer – Siège Social	128 484	114 713	114 713	114 713	114 713	468 582
Imprimantes multifonctions	10 486	10 486	10 486	10 486	5 243	-
	<b>138 970</b>	<b>125 199</b>	<b>125 199</b>	<b>125 199</b>	<b>119 956</b>	<b>468 582</b>

**19. CAPITAL SOCIAL**

**a) Autorisé**

Nombre illimité d'actions ordinaires votantes, participantes et sans valeur nominale.

**19. CAPITAL SOCIAL (SUITE)****b) Déclaré**

	29 février 2016	31 mai 2015
	\$	\$
135 591 268 actions ordinaires au 29 février 2016 et au 31 mai 2015	25 509 437	25 509 437

**c) Transaction de la période de neuf mois close le 29 février 2016**

Aucune transaction n'a eu lieu au cours de la période de neuf mois close le 29 février 2016.

**d) Transaction de l'exercice 2015**

Aucune transaction n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015.

**20. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS**

Les actionnaires de la société ont adopté une résolution approuvant le régime d'options d'achat d'actions variable de 10 % lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire tenue le 20 novembre 2015. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les modalités et conditions des options et le prix de levée des options seront déterminés par les administrateurs sous réserve des restrictions de prix et autres exigences imposées par la Bourse. L'attribution d'options d'achat d'actions octroyées par le régime ne peut excéder une période de cinq ans et le prix d'exercice doit être acquitté en entier avant l'émission des actions.

Le tableau suivant dresse un sommaire de l'évolution de la situation du régime pour la période de neuf mois close le 29 février 2016 et l'exercice clos le 31 mai 2015 :

	Options	Prix de levée moyen pondéré
		\$
Solde au 1 <sup>er</sup> juin 2014	8 092 500	0,14
Octroyées	7 600 000	0,05
Annulées	(2 312 500)	0,15
Solde au 31 mai 2015	13 380 000	0,09
Octroyées	1 100 000	0,21
Annulées	(1 965 000)	0,16
Solde au 29 février 2016	12 515 000	0,09

**Transaction de la période de neuf mois close le 29 février 2016**

En janvier 2016, la société a octroyé 1 100 000 options d'achat d'actions permettant à leurs détenteurs d'acquérir 1 100 000 actions ordinaires à un prix d'exercice de 0,21 \$ l'action pour une période de cinq ans.

La juste valeur des options octroyées au cours de la période de neuf mois close le 29 février 2016 a été estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation d'options de Black & Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

**20. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)**

Date	21 janvier 2016
Quantité	1 100 000
Valeur de l'action	0,02 \$
Rendement prévu de l'action	Néant
Volatilité prévue	196 %
Taux d'intérêt sans risque	0,71 %
Durée prévue	60 mois

Le coût de rémunération à base d'actions pour le régime représente une charge non récurrente de 20 130 \$ pour la période de neuf mois close le 29 février 2016.

**Transaction de l'exercice clos le 31 mai 2015**

En janvier 2015, la société a octroyé 7 600 000 options d'achat d'actions permettant à leurs détenteurs d'acquérir 7 600 000 actions ordinaires à un prix d'exercice de 0,05 \$ l'action pour une période de cinq ans.

La juste valeur des options octroyées au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015 a été estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation d'options de Black & Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date	19 janvier 2015
Quantité	7 600 000
Valeur de l'action	0,01 \$
Rendement prévu de l'action	Néant
Volatilité prévue	171 %
Taux d'intérêt sans risque	1,07 %
Durée prévue	60 mois

Le coût de rémunération à base d'actions pour le régime représente une charge non récurrente de 66 880 \$ pour l'exercice clos le 31 mai 2015.

Les tableaux suivants dressent l'état de la situation du régime au 29 février 2016 et au 31 mai 2015 :

**a) Au 29 février 2016**

Nombre	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Durée d'exercice résiduelle moyenne pondérée (en mois)	Prix de levée moyen pondéré	Juste valeur moyenne pondérée	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
		\$	\$		\$
1 830 000	9	0,15	0,05	1 830 000	0,15
2 485 000	17	0,10	0,04	2 485 000	0,10
7 100 000	47	0,05	0,01	7 100 000	0,05
1 100 000	59	0,21	0,02	1 100 000	0,21
12 515 000	37	0,09	0,02	12 515 000	0,09

**20. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)**

b) Au 31 mai 2015

Options en circulation				Options pouvant être levées	
Nombre	Durée d'exercice résiduelle moyenne pondérée (en mois)	Prix de levée moyen pondéré	Juste valeur moyenne pondérée	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
		\$	\$		\$
1 435 000	7	0,20	0,12	1 435 000	0,20
1 845 000	18	0,15	0,05	1 845 000	0,15
2 500 000	26	0,10	0,04	2 500 000	0,10
7 600 000	56	0,05	0,01	7 600 000	0,05
13 380 000	40	0,09	0,03	13 380 000	0,09

**21. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	29 février 2016		31 mai 2015	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	718 568	718 568	574 273	574 273
Prêts et créances	568 741	568 741	207 184	207 184
<b>Passifs financiers</b>				
Obligation découlant d'un contrat de location-financement	23 147	23 147	-	-
Autres passifs	177 535	177 535	84 693	84 693

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances et des autres passifs correspond approximativement à leur valeur comptable du fait que ces instruments financiers ont des échéances relativement brèves.

La société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux et qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser leur évaluation. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – Les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif pour un actif ou un passif est un marché dans lequel les transactions pour un actif ou un passif surviennent avec une fréquence et un volume suffisant pour fournir de l'information sur les prix sur une base continue.

Niveau 2 – Les données d'entrée observables, autres que les prix cotés visés au niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires; les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas des actifs, ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou qui peuvent être corroborés par des données de marché observables pour la presque totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs.

Niveau 3 – Les données d'entrée qui sont fondées sur très peu de données de marché ou qui ne sont fondées sur aucune donnée de marché et qui sont importantes pour établir la juste valeur des actifs ou des passifs.

Au 29 février 2016 et au 31 mai 2015, les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et ils ont tous été classés au niveau 1.

**22. RISQUES ET INCERTITUDES**

La société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. La société est principalement exposée au risque de crédit, au risque de taux d'intérêt, au risque du marché, au risque de liquidité et au risque de personnel clé.

**a) Risques associés aux instruments financiers****Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la société si un débiteur manque à son obligation. Ce risque provient principalement du crédit que la société consent à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et l'état consolidé de la situation financière tient compte d'une provision pour mauvaises créances. Aucune évaluation qualitative n'a été faite, la direction ayant évalué que le risque de crédit n'était pas significatif.

**Risque de change**

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans le cours normal de ses opérations, la société est exposée au risque lié aux variations de taux de change du dollar américain.

Au 29 février 2016, la société détient les soldes suivants en dollar américain converti : l'encaisse de 709 \$ (59 \$ au 31 mai 2015). Aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée en raison du caractère non significatif des soldes libellés en devise étrangère.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux et lorsque des écarts sont prévus dans l'appariement des flux monétaires entre les actifs et les passifs.

La société n'a pas de dette qui porte intérêts à des taux variables. De plus, elle investit en partie ses liquidités, à taux garanti, dans des instruments financiers. Ces instruments financiers constituent un risque minimum pour la société.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité représente le risque que la société éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers. La société est exposée à ce risque principalement en regard de ses créanciers.

Pour répondre à ses besoins en capitaux, la société peut envisager des ententes de collaboration ainsi que des financements supplémentaires, publics ou privés pour les affecter à une partie ou à la totalité de programmes particuliers de développement de produits. Les financements privés pourraient comprendre des emprunts et l'émission d'autres titres de participation, ce qui pourrait donner lieu à une dilution pour les actionnaires. Rien ne garantit qu'elle obtienne des fonds supplémentaires. La société gère ce risque en établissant des prévisions de trésorerie détaillées ainsi que des plans opérationnels et stratégiques à long terme. Selon ces prévisions, la majorité des liquidités nécessaires pour les activités d'exploitation proviendront des revenus générés par l'exploitation du Prescripteur ZRx sur le marché américain.

**22. RISQUES ET INCERTITUDES (SUITE)****b) Autres risques****Risque du marché**

Les rendements futurs de la société dépendent du maintien de la popularité de ses produits existants et de sa capacité à développer et à introduire sur les marchés visés des produits en mesure d'être acceptés et de satisfaire les préférences des clients. La popularité de n'importe quel produit peut être affectée selon les changements dans les préférences des clients ou par l'introduction de nouveaux produits concurrentiels, sur les marchés visés. Le développement de nouveaux systèmes et la distribution de ceux-ci dans les marchés visés exigent des investissements importants.

Les performances liées à la réalisation de la contrepartie conditionnelle à recevoir peuvent varier selon des changements de préférences des clients.

**Risque du personnel clé**

Le recrutement et la rétention de personnel qualifié sont essentiels à la réussite de la société. Elle est d'avis qu'elle a réussi à recruter de l'excellent personnel pour l'aider à atteindre ses objectifs, mais avec la croissance de ses activités, il est possible qu'elle ait besoin de personnel clé additionnel dans les domaines administratifs, de la recherche et développement, ainsi que de la mise en marché. Bien que la société croie qu'elle pourra attirer et retenir du personnel qualifié, il n'existe aucune garantie à cet effet.

**23. GESTION DU CAPITAL**

En matière de gestion du capital, la société a pour objectif, depuis le début de ses opérations, la continuité de son exploitation afin de poursuivre le développement et la commercialisation de ses produits, de protéger ses actifs, tout en maximisant le rendement pour ses actionnaires. La société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital. Pour répondre à ses besoins en capitaux, la société a plusieurs possibilités, détaillées à la note 22.

La société définit son capital comme étant le total des capitaux propres. Les capitaux propres de 1 161 606 \$ au 29 février 2016 et 1 423 241 \$ au 31 mai 2015, sont composés du capital social, du surplus d'apport et du déficit. La diminution du capital de 261 635 \$ au cours de la période de neuf mois close le 29 février 2016 est expliquée principalement par le déficit d'opération.

**24. PARTIES LIÉES****Rémunération des principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la société, y compris les administrateurs et certains cadres. Les principaux dirigeants participent au régime d'options d'achat d'actions.

Pour la période de neuf mois close le 29 février 2016, la rémunération de base des principaux dirigeants totalise 372 313 \$ et 442 311 \$ pour la période de neuf mois close le 28 février 2015.

**Opérations entre sociétés liées**

Un administrateur de la société est associé d'un cabinet d'avocats qui agit à titre de conseiller juridique de la société. Au cours de la période de neuf mois close le 29 février 2016 un montant de 94 014 \$ (250 907 \$ pour la période de neuf mois close le 28 février 2015) a été facturé par ce cabinet d'avocats. Un montant de 34 542 \$ est inclus dans les fournisseurs et charges à payer au 29 février 2016 (43 968 \$ au 31 mai 2015).

Les fournisseurs et charges à payer incluent également une somme de 4 285 \$ au 29 février 2016 (5 213 \$ au 31 mai 2015) due à des administrateurs, sans modalités de remboursement ni intérêts.

**24. PARTIES LIÉES (SUITE)****Termes et conditions des opérations entre parties liées**

Les soldes à la fin de la période sont non garantis et sans intérêts, le règlement se fait au comptant. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour aucun recevable ou payable entre les parties liées. Pour les périodes de neuf mois closes le 29 février 2016 et 28 février 2015, la société n'a comptabilisé aucune dépréciation à l'égard des recevables dus par des parties liées. Cette évaluation est faite à chaque période financière en examinant l'état financier de la partie liée et le marché dans lequel la partie liée exerce ses activités.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

**25. CHIFFRES DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE**

Certains chiffres pour les périodes de neuf et trois mois closes le 28 février 2015 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique aux périodes de neuf et trois mois closes le 29 février 2016. Le classement a consisté à répartir les revenus et dépenses reliés aux activités abandonnées tel que détaillé à la note 4.